

DECRET N° 2004 – 239 DU 30 AVRIL 2004

Portant fin de mission de certains Ambassadeurs
et Ministres Conseillers en poste dans les
Ambassades du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2001-493 du 22 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Vu** le décret n° 59-222 du 15 décembre 1959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les Actes qui l'ont modifié ;
- Sur** Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 avril 2004 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions des Hauts Cadres du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine dont les noms suivent pour compter des dates ci-après indiquées :

a) Ambassadeurs

- 1- OLOGOUDOU André-Guy : **30 avril 2003** en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire du Bénin
près la République Française
- 2- VIVENAGBO Raymond : **28 août 2003** en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire du Bénin près
la République de Côte d'Ivoire
- 3 – SADELER Pierre-Désiré : **19 septembre 2003** en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire du Bénin
près la République du Ghana
- 4- WHANNOU A. S. Georges : **31 octobre 2003** en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire du Bénin
près la République Démocratique du Congo

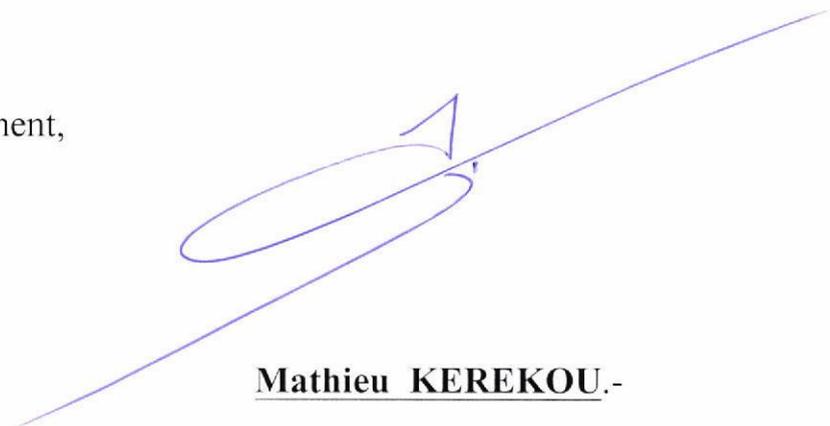
b) Ministres Conseillers

- 1- SANYA Falilou : **28 décembre 2003** en qualité de Ministre Conseiller à
l'Ambassade du Bénin à Addis-Abeba
- 2- WAVOEKE S. Augustin : **30 juin 2003** en qualité de Ministre Conseiller
à l'Ambassade du Bénin à Paris.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, prend effet pour compter de la date de fin de fonctions de chaque
Agent concerné et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le **30 avril 2004**

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine

Rogatien BIAOU.-

Le Ministre des Finances et de
l'Economie,

Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre de la Fonction Publique, du
Travail et de la Réforme Administrative

Boubacar AROUNA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEIA 4 MFE 4
AUTRES MINITERES 19 SGG 4 DGM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 6 JO1.-